

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

\*\*\*\*\*

## Séance du 26 mai 2010

**OBJET**  
**de la Délibération**

\*\*\*\*\*

**PATRIMOINE/  
SUPPORTS DE  
MEDIATION 2010**

**Date de convocation du Conseil Municipal**

20 mai 2010

**Date d'affichage** : 20 mai 2010

**Nombre de Conseillers en exercice** : 33

**Président de la Séance** : Monsieur LE ROCH, Maire

**Secrétaire de Séance** : Melle ORINEL

**Etaient présents**

M. LE ROCH, Maire ; M. LE DORZE, Mme GOUTTEQUILLET, M. LE MAPIHAN, Mme BURLOT, M. LE COUVIOUR, Mme DORE-LUCAS, MM. MARCHAND, Mme LE PAVEC, M. PARMENTIER Adjoints au Maire.

MM. BAUCHER, JARNO, Mmes GREZE, OLIVIERO, MM. LE BELLER, GIRALDON, Mme PESSEL, M. BURBAN, Mmes PEDRONO, RAMEL-FLAGEUL, DONATO-LEHUEDE, M. BONHOURE, Mlle ORINEL, Mmes PIERRE, LE STRAT, ROUILLARD, MM. DERRIEN, MOUHAOU, PERESSE, Conseillers Municipaux.

**Absents ayant donné pouvoir**

M. LE BOTLAN à M. PARMENTIER

M. LE BARON à M. MARCHAND

Mme LE DOARE à Mme GREZE

Mme GUEGAN à M. PERESSE

# **PATRIMOINE/ SUPPORTS DE MEDIATION 2010**

## **Rapport de Marie-Madeleine DORE-LUCAS**

Afin de poursuivre la politique de mise en valeur du patrimoine bâti de la ville et favoriser l'accès d'un public toujours plus large à ce patrimoine, les supports de médiation suivants seront réalisés en 2010 :

- 1- la création d'un guide de visite pour l'église Saint-Joseph.  
Édité en français, breton et anglais, ce guide reprendra le format et la charte graphique du guide réalisé pour le château
- 2- L'édition en anglais et breton des livrets-jeux des circuits napoléonien et « vieille ville » dont il existe actuellement des versions en français.
- 3- La mise en place d'un panneau d'interprétation du patrimoine devant le Monument de la Fédération bretonne-angevine

Le coût estimatif total de ces trois projets s'élève à 7655,71 € HT.

Le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

Conseil régional : 30% du montant HT (2296,71 €)

Conseil général : 20% du montant HT (1531,14 €)

Ville de Pontivy : 50% du montant HT (3827,86 €).

### **Nous vous proposons :**

- d'approuver le plan de financement prévisionnel
- d'autoriser le maire à solliciter des subventions auprès du Conseil général et du Conseil régional.

**LES CONCLUSIONS DU RAPPORT SONT ADOPTEES A L'UNANIMITE  
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME**

**Fait à Pontivy, le 27 mai 2010**

**LE MAIRE  
Jean-Pierre LE ROCH**